

LE CENTRE ISERE NORD

- **LA GEOGRAPHIE DU SECTEUR**
 - **SITUATION GEOGRAPHIQUE**



Ce secteur correspond à la partie centrale, mais positionnée au nord, du département.

Il est à la fois montagneux, par sa partie Sud-Est avec le massif de Chartreuse et la partie Est, mais également une zone plutôt vallonnée ou accidentée dans le reste du secteur et notamment au Nord & Sud-Ouest, ce dernier secteur correspondant à la partie Est des « Terres Froides ».

Il est bordé par les départements de l'Ain (à l'extrémité Nord-Est du secteur) et de la Savoie sur son versant Est, et se trouve traversé par la route Napoléon selon un axe presque Nord-Sud et croisant à quelques kilomètres des

Abrets (au Nord du secteur) l'autoroute A6 (Lyon-Chambéry). C'est ce qui évite à cette zone géographique, hormis les cantons de la Chartreuse, d'être trop enclavée.

Il est bordé au Nord-Est & à l'Est par les départements de l'Ain (très petite partie) et de la Savoie, au Sud-Est par le territoire du Grésivaudan au niveau des hauteurs de la Chartreuse dominant la vallée de la rivière Isère, au Sud par le territoire de l'Agglomération Grenobloise via la Couronne Nord et notamment l'ancien canton de St-Egrève (partie sud du massif de la Chartreuse et prolongeant le 2^{ème} canton de Grenoble), au Sud par le territoire du Sud Grésivaudan (canton de Tullins sur Fure), au Sud-Ouest & Ouest par le territoire de Bièvre-Valloire (cantons de Tullins sur Fure & celui du Grand Lemps) & au Nord-Ouest & Nord par le secteur du Nord-Isère, via les territoires des Portes des Alpes (petite partie du canton de la Tour du Pin & canton de Bourgoin-Jallieu) et du Haut Rhône Dauphinois (canton de Morestel).

A noter la présence de Voiron (située au Sud du secteur), ville la plus importante du secteur et dans les plus peuplées du département, ainsi que de La Tour du Pin (située dans la partie Nord-Ouest), sous-préfecture du département et pour autant pas dans les communes les plus peuplées de l'Isère.

- **COMPOSITION DU SECTEUR**

Il est composé de :

Secteur du CENTRE ISERE NORD	commune principale	VOIRON
TERRITOIRE DES VALS DU DAUPHINE		
Canton de CHARTREUSE-GUIERS partie Ouest, très grande partie du canton de LA TOUR DU PIN (hormis les communes de Montcarra & Vignieu), partie nord du canton du GRAND LEMPS & commune de Corbelin, faisant partie du canton de MORESTEL		
TERRITOIRE DE VOIRONNAIS-CHARTREUSE		
Canton de VOIRON, canton de CHARTREUSE-GUIERS partie Est, partie médiane du canton du GRAND LEMPS & partie nord du canton de TULLINS-SUR-FURE		

Soit **2 territoires** administratifs (**15,4%**) du département, 2 cantons entiers (Chartreuse-Guiers & Voiron)– **2 grandes parties de cantons** (La Tour du Pin & Tullins-sur-Fure) & **partie du canton** du Grand Lemps (**13,8 %**) puis la commune de Corbelin (canton de Morestel), soit **81 communes** (**15,23% du département & 4^{ème} /7 secteur du département**) pour une superficie de **12,9%** de l'Isère (**4^{ème} rang du département**).

Le nombre minimal de communes par canton ou partie de canton est de **1**, le nombre maximal de **25** et la moyenne est à **13,5** ; les chiffres respectifs du département étant **1-52-18,34**.

• **LA DEMOGRAPHIE DU SECTEUR**

○ **LA POPULATION DU SECTEUR**

Ce secteur (près d'un huitième du département) a une densité moyenne de **143 habitants/km²**, du fait d'une population totale de **167982 habitants (13,69% du département)**, ce qui en fait le secteur assez proche de la densité moyenne du département.

Dans le détail, on a :

1/ le territoire des Vals du Dauphiné, avec **63424 habitants (8^{ème} rang départemental/13 avec 5,17%, 2^{ème} rang du secteur avec 37,76%)** pour finalement une densité de **164 habitants/km²**

2/ le territoire du Voironnais-Chartreuse, avec **104558 habitants (4^{ème} rang isérois, avec 8,52%, 1^{er} du secteur avec 62,24%)** pour finalement une densité de **165 habitants/km²**

On notera que les cantons les plus peuplés sont ceux de Voiron & La Tour du Pin, respectivement avec des densités de **320 & 219 habitants/km²**, soit nettement supérieur à la moyenne du département, alors que les autres cantons ou parties de canton présentent une densité moyenne de **138,5 (de 92 pour Chartreuse-Guiers à 248 pour Tullins-sur-Fure)**, soit la différence entre zone urbaine et zones rurales.

16,05% des communes ont une population n'excédant pas **500 habitants** (minimum de 135 à Blandin), **54,32%** avec un nombre d'habitants compris entre **501 & 2000**, **27,16%** entre **2001 & 9000** & **2,47%** au-dessus de **9000** (Voiron & Voreppe pour ne pas les citer avec **19925 & 9653**). La dimension rurale se retrouve avec **70,37% des communes en dessous de 2000 habitants**.

○ **LA DEMOGRAPHIE DE LA PROFESSION**

■ **LIBERAUX**

Ce secteur, comptant pour **près du huitième** de la superficie et d'une **densité très proche de celle du département**, propose **215 masseurs-kinésithérapeutes**, soit **12,97 % du département**, plus 12 remplaçants résidants dans le territoire (15 en décembre 2013, 20 en février 2014, 14 de juin à décembre 2014, 11 en décembre 2014, 10 en mars 2015, 7 en juin 2015, 15 en septembre 2015, 17 en décembre 2015, 18 en mars et juin 2016, 19 en septembre 2016, 11 en décembre 2016, 10 en mars 2017, 13 en juin 2017 & 16 en septembre 2017), ce qui est plutôt proche de la moyenne de la population du secteur. La densité moyenne est de **1,28 MK/1000 habitants**, soit **2,15 % de différentiel avec la moyenne départementale**, soit le **4^{ème} rang**. Dans le détail et pour prendre en compte certaines disparités, on a :

1/ le territoire des Vals du Dauphiné, avec **52 masseurs-kinésithérapeutes (7^{ème} rang départemental, soit 3,14 % & 2^{ème} rang du secteur, soit 24,19 %)**, mais en incluant 1 remplaçant **53 MK en exercice « cabinet »** pour une densité de **0,82 MK/1000 habitants (11^{ème} rang isérois avec un différentiel de -34,56 % avec le département & 2^{ème} rang du secteur avec -35,94 % de différence)**

2/ le territoire du Voironnais-Chartreuse, avec **163 masseurs-kinésithérapeutes (2^{ème} rang départemental avec 9,83 % & 1^{er} rang du secteur avec 75,81 %)**, et en incluant 11 remplaçants **174 MK en exercice « cabinet »** pour une densité de **1,559 MK/1000 habitants (4^{ème} rang du département avec un différentiel de +24,42 % & 1^{er} rang du secteur avec 21,8 % de différence)**

On notera que le canton le plus doté en masseurs-kinésithérapeutes est celui de Voiron, avec une densité de **1,801 MK/1000 habitants**, soit de **48,67 % supérieur à la moyenne départementale et 42,21 % par rapport à la moyenne du secteur**. Le canton de Tullins-sur-Fure est bien doté (43) avec une densité de 1,441, alors que les autres cantons proposent des densités moyennement ou très faibles ; respectivement les cantons de Chartreuse-Guiers, de la Tour du Pin & du Grand Lemps proposent en MK et densité les chiffres suivants ; **35-0,992/ 24-0,667/ 27-1,45**. On retrouve encore l'importance des zones urbaines pour le plus grand nombre d'installations.

49 (57,6 % des communes) sont **sans kiné (zone de montagne mais aussi zone plus enclavée)**, 7 (8,23 %) ont une densité **inférieure à 1,05 MK/1000 habitants**, 6 (7,06 %) se situent entre **1,06 & 1,4 MK/1000 habitants** & 23 (27,06 %) à **plus de 1,41 MK/1000 habitants**, ce qui fait tout de même près de **3 communes sur 4** avec une **densité faible ou nulle**, la partie restante ne permettant pas toujours d'apporter une solution satisfaisante quant aux distances entre les cabinets, d'autant que ceux-ci sont plutôt concentrés dans les plus grosses villes, à commencer par celle de Voiron ou Tullins sur Fure.

Pour autant, le zonage arrêté par l'ARS Rhône-Alpes du 30 novembre 2012, et ce dans le cadre de la régulation démographique intégrée par la convention signée en janvier 2012, a prévu un classement de certaines communes en secteur sur-doté, soit limité pour le conventionnement. On notera qu'un nouveau zonage est en attente, suite à la signature le 6 novembre 2017 d'un avenant conventionnel qui devrait remettre en vigueur le conventionnement sélectif.

On a donc :

- 6 (7,3%) communes (dont les plus peuplées) concernées par la limitation du conventionnement
- 12 (14,6%) communes en secteur très doté, ces deux secteurs n'intéressant que le territoire du « Voironnais Chartreuse »
- 64 (78%) communes en zone « intermédiaire », dont un grand nombre sans aucun professionnel
- de façon surprenante, aucune commune bénéficiant de l'incitation financière

■ SALARIES

Ce secteur compte un total de **37 structures**, soit près de 20% du département et **40 salariés inscrits**, soit 11,11 % du département. Dans le détail, on a :

1/ le territoire des Vals du Dauphiné compte **9 structures** (*CH & Hôpital Local du Pont de Beauvoisin & La Tour du Pin, 1 centre de soins, 2 EHPAD, 3 maisons de retraite & 1 IME*), soit **4,83% du département & presque 6% du secteur centre-isérois nord**, pouvant employer des masseurs-kinésithérapeutes : on y dénombre **7 salariés inscrits**, soit 1,94 % du département et 17,5 % du secteur.

2/ le territoire du Voironnais-Chartreuse compte **28 structures** (*4 CH, 1 Hôpital, 4 cliniques ou centres de soins, 5 EHPAD, 8 maisons de retraite, 1 MAS, 1 FAM & 4 IME*), soit **15,05% du département & au moins 94% du secteur centre-isérois nord** : on y dénombre **33 salariés inscrits**, soit 9,17 % du département.